

Conseil communal du lundi 26 février 2018

L'Interpellation citoyenne, une procédure à finaliser

Monsieur le Bourgmestre,
Chers collègues,

Nous avons déjà à plusieurs occasions déploré un certain déficit de transparence et de suivi démocratique des débats de notre Conseil

Un tel déficit est particulièrement regrettable s'agissant des interpellations présentées devant notre Conseil par des Liégeoises ou Liégeois. Ce dispositif d'interpellation citoyenne que nous avons appelé depuis longtemps de nos vœux est une véritable avancée en matière de participation citoyenne. Depuis son introduction en 2012 il connaît d'ailleurs un réel succès à Liège. Ces interpellations font remonter des préoccupations de nos concitoyens qui sans cela auraient probablement échappé à l'attention du Collège, et elles ont eu pour effet d'inciter de plus en plus de Liégeois à venir assister à l'Hôtel de Ville au débat public.

Cette avancée dans l'exercice de la démocratie communale mérite dès lors un suivi particulièrement soigné !

Or, pas plus que les Liégeois qui nous font l'honneur de suivre nos débats, sur place, et désormais chez eux par écran interposé, nous ne sommes tenus au courant des suites concrètes données à ces interpellations

On peut distinguer 2 cas de figure :

- celui où, en conclusion d'une réponse relativement détaillée mais généraliste, vous promettez une rencontre prochaine avec le citoyen interpellant (dernier exemple en date, Monsieur Claes au sujet de l'accessibilité de certains espaces publics au PMR),
- celui où vous évitez de répondre sur le fond au citoyen interpellant en lui promettant une réponse détaillée par écrit. (exemple récent l'interpellation de Monsieur Bouli Lanners au sujet des mesures prises en cas d'accident nucléaire à Tihange)

Dans ces 2 cas, comme dans bien d'autres, ni les Liégeois, ni nous, conseillers à qui les citoyens se sont adressés en même temps qu'à vous, ne sommes tenus au courant des suites:

La rencontre promise à Mr Claes a-t-elle eu lieu et quels en ont été les conclusions concrètes?

Mr Lanners a-t-il reçu votre réponse circonstanciée promise et si oui pourquoi ne pas en révéler la teneur?

En résumé, Monsieur le Bourgmestre ;

Quelles procédures comptez-vous mettre en place pour garantir le bon suivi démocratique des interpellations qui nous sont adressées publiquement par les Liégeoises et les Liégeois, et pour en assurer l'information aux conseillers comme au grand public

Je vous remercie de votre réponse

Guy Krettels
Conseiller communal Ecolo